

Image not found or type unknown



Turquie : respect du droit communautaire

Par **audrey**, le **13/09/2011** à **16:13**

Bonjour,
J'ai eu 15 heures de retard sur un vol entre la Turquie et Kuala Lumpur suite à une panne informatique de Turkish Airlines.
Je voudrais donc savoir si la Turquie, en tant que pays candidat à l'UE, est obligée de respecter le règlement européen (261/2004) en matière d'indemnisation des passagers ?
Merci par avance

Par **pat76**, le **13/09/2011** à **16:40**

Bonjour
C'est avec la compagnie d'aviation que vous devez le litige. La Turquie n'est pas membre de l'Union Européenne mais espère simplement le devenir.
Vérifiez les conditions générales de vente de Turkish Airlines.
C'est auprès d'une juridiction Turque que vous devrez faire trancher le litige si vous ne pouvez le régler à l'amiable.